

Conseil de la santé du
Nouveau-Brunswick

2025-2026

Plan d'affaires



New Brunswick Health Council | Conseil de la santé
du Nouveau-Brunswick

Notre mandat législatif

La population du Nouveau-Brunswick a le droit de connaître les décisions prises, de faire partie du processus décisionnel, et de connaître les résultats livrés par le système de santé ainsi que ses coûts.

Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (CSNB) encouragera cette transparence, cet engagement et cette responsabilité en :

- Engageant la population dans un dialogue significatif pour améliorer la qualité du système de santé;
- Mesurant, surveillant et évaluant la santé de la population ainsi que la qualité des services en santé;
- Informant la population sur le rendement du système de santé;
- Recommandant des améliorations au ministre de la Santé.

À compter du 1^{er} septembre 2023, la Loi sur le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick a été modifiée et est devenue la *Loi sur le Conseil de la santé et des soins aux aînés du Nouveau-Brunswick*. L'élaboration de notre mandat fut inspirée de la section 3 de cette Loi qui définit la mission du Conseil comme suit :

(a) de favoriser l'amélioration de la qualité des services de santé et de soins de longue durée dans la province;

(b) de concevoir et de mettre en œuvre des mécanismes propres à inciter les citoyennes et citoyens du Nouveau-Brunswick à engager un dialogue constructif en vue d'améliorer la qualité des services de santé et de soins de longue durée dans la province;

(c) de mesurer, de surveiller et d'évaluer l'état de santé de la population et la qualité des services de santé et de soins de longue durée dans la province;

(d) d'identifier les pratiques efficaces pour améliorer la qualité des services de santé et de soins de longue durée dans la province;

(e) d'évaluer les stratégies conçues pour améliorer la qualité des services de santé et de soins de longue durée dans la province;

(f) d'évaluer le taux de satisfaction des citoyennes et citoyens quant aux services de santé et de soins de longue durée et à la qualité de ces services dans la province;

(g) d'enquêter sur des questions relatives au système de santé et de soins de longue durée que le ministre et le ministre du Développement social soumettent à son examen;

(g.1) d'aider et de soutenir le ministère de la Santé, le ministère du Développement social, EM/ANB Inc. et les régies régionales de la santé dans l'utilisation d'outils et de méthodes analytiques en vue de l'amélioration du système de santé et de soins de longue durée;

(g.2) de produire des données comparables et exploitables et de fournir des analyses et des renseignements statistiques en vue de l'élaboration de politiques et de programmes;

(g.3) de soutenir le secteur de l'enseignement et de la recherche en communiquant des renseignements dans le respect des conditions énoncées aux articles 43 et 43.1 de la Loi sur l'accès et la protection en matière de renseignements personnels sur la santé;

(g.4) de soutenir le changement axé sur le patient et les améliorations dans la gouvernance des données sur la santé et les soins de longue durée;

(h) de formuler des recommandations au ministre et au ministre du Développement social au sujet des activités décrites aux alinéas a) à g.4);

(i) de tenir compte de l'intérêt particulier des communautés linguistiques officielles dans l'exercice des activités prévues aux alinéas a) à h);

(j) d'exercer toute autre activité ou fonction que la présente loi autorise ou exige, ou dont l'exercice est ordonné par le lieutenant-gouverneur en conseil.

Les livrables du Plan d'affaires 2025-2026

L'exercice financier 2024-2025 a marqué un tournant pour les soins de santé au Nouveau-Brunswick. Le gouvernement nouvellement élu, guidé par les principes de la collaboration, de la transparence et d'un sens renouvelé des possibilités, a présenté une vision pour un système de santé transformé.

Le gouvernement priorise une approche visant à améliorer l'accès aux soins de santé au Nouveau-Brunswick, en mettant l'accent sur les soins primaires. Les principaux engagements comprennent des modèles de soins primaires adaptés aux régions, l'accent mis sur l'engagement communautaire dans la planification des soins de santé et l'utilisation de la technologie pour moderniser les services. Le gouvernement s'engage à prendre des décisions fondées sur des données probantes et à faire preuve de transparence afin de gagner la confiance du public.

Le CSNB joue un rôle crucial dans le soutien de cet agenda grâce à son double mandat, qui consiste à rendre compte publiquement du rendement du système de santé provincial et des soins de longue durée, et à engager les citoyennes et citoyens dans l'amélioration de la qualité des services de santé et des soins de longue durée.

En plus de nos livrables trimestriels inclus dans ce plan d'affaires, nous collaborerons également avec les dirigeantes et dirigeants des centres de santé des Premières Nations. Depuis 2017, le CSNB gère le financement fédéral visant à améliorer l'accès des communautés autochtones aux données sur la santé et la qualité des services de santé. Les dirigeantes et dirigeants des centres de santé des Premières Nations ont fait de grands progrès dans l'élaboration d'une approche provinciale intégrée. Au cours de l'année à venir, les discussions viseront à définir la meilleure façon pour le CSNB de continuer à apporter son soutien.

Les modifications apportées à la loi sur le CSNB sont entrées en vigueur le 1er septembre 2023. En réponse au vieillissement de la population et aux défis qui en découlent, ces amendements ont été introduits pour souligner l'importance des services de soins de longue durée. La publication des résultats de notre dernier sondage sur les soins à domicile cette année sera l'occasion de mettre en évidence les principales observations sur les expériences des citoyennes et citoyens avec ces services. Nous suivrons également de près la manière dont le nouveau gouvernement confirmera ses priorités pour ce secteur.

Le CSNB continuera à remplir son mandat en fournissant des informations pertinentes sur la santé de la population et la qualité des services de santé. Ce plan d'affaires décrit l'orientation stratégique du CSNB pour l'année à venir, en se concentrant sur deux domaines clés :

- Rapport de rendement
 - Mesurer, surveiller, évaluer et informer sur la santé de la population et la qualité des services de santé.
- Participation publique
 - Engager les citoyennes et citoyens dans un dialogue significatif dans le but d'améliorer la qualité des services de santé.

Ce plan présente des échéances pour les principaux résultats à atteindre au cours des quatre trimestres :

- T1 – avril à juin 2025
- T2 – juillet à septembre 2025
- T3 – octobre à décembre 2025
- T4 – janvier à mars 2026

Rapport de rendement

TI – avril à juin 2025

Services de soins à domicile

En se basant sur les informations de nos sondages précédents sur les soins à domicile, le CSNB rapportera publiquement les expériences des résidentes et résidents du Nouveau-Brunswick qui reçoivent des services cliniques et des services de soutien à la personne. Cela comprendra les perspectives des personnes recevant des soins cliniques de la part de professionnels de la santé dans le cadre du programme extra-mural et/ou des soins non médicaux de la part d'aides à domicile en termes de communication, de partage de l'information, de coordination des soins, et plus encore. Ce contenu sera développé en analysant les données de sondages, en identifiant les thèmes clés et les tendances émergentes, et en incorporant des informations provenant de sources administratives pour donner un aperçu des temps d'attente pour les services.

Accès aux soins primaires

Le CSNB poursuit son sondage annuel afin de surveiller et de rendre compte de l'accès des Néo-Brunswickoises et Néo-Brunswickois aux services de soins primaires et de leur expérience en la matière. En s'appuyant sur les précieux renseignements fournis par les sondages précédents sur les soins primaires, notre équipe analysera les données afin d'identifier les tendances et les défis clés. De plus, nous procéderons à un examen du paysage actuel des soins primaires au Nouveau-Brunswick, en nous appuyant sur des sources de données nationales et internationales pour faciliter les comparaisons avec le Canada et les pays similaires. Cette analyse comparative fournira un contexte utile pour comprendre les forces et les faiblesses du système de soins primaires du Nouveau-Brunswick et permettra d'élaborer des recommandations sur des politiques fondées sur des données probantes.

T2 – juillet à septembre 2025

Comportements de santé chez les jeunes

S'appuyant sur la réalisation réussie de l'édition 2024-2025 du Sondage sur le mieux-être et le milieu d'apprentissage des élèves du Nouveau-Brunswick, le CSNB rendra public les principaux constats liés aux comportements de santé des jeunes. Notre équipe analysera les données du sondage et identifiera les tendances significatives et les préoccupations émergentes concernant le mieux-être physique, mental et social des jeunes du Nouveau-Brunswick. Ces résultats seront communiqués aux principaux intervenants, y compris les citoyennes et citoyens, les décideuses et décideurs, les éducatrices et éducateurs et les organismes de services à la jeunesse, afin d'éclairer les interventions fondées sur des données probantes et de soutenir la création d'un avenir plus sain pour les jeunes de la province.

T3 – octobre à décembre 2025

Ressources en soins primaires

Le CSNB poursuivra le travail amorcé en 2023-2024 en vue de mesurer les ressources humaines en soins primaires. Nous partagerons les résultats avec les parties prenantes afin de s'assurer que l'information est validée et standardisée. Nous produirons également des indicateurs fiables, des mesures et des observations stratégiques sur le nombre et la répartition des médecins de famille au Nouveau-Brunswick. Cette approche axée sur les données permettra de comprendre l'état actuel de la main-d'œuvre en soins primaires. Elle sera accessible au public sur le site Web du CSNB et sera mise à jour à mesure que les données sont disponibles.

Mortalité évitable

En s'appuyant sur les analyses précédentes réalisées en 2015 et 2020, le Conseil de la santé entreprendra une évaluation des principales causes de décès évitables au Nouveau-Brunswick. Ce travail consistera à analyser les données sur la mortalité afin d'identifier les décès avant l'âge de 75 ans qui auraient pu être évités grâce à une prévention ou à un traitement en temps opportuns. L'analyse sera effectuée au niveau de la province et des zones de santé, ce qui permettra d'obtenir des informations sur les variations régionales et d'orienter les interventions ciblées.

T4 – janvier à mars 2026

Variabilité dans le secteur des soins aigus

Le CSNB examinera les indicateurs de « qualité des services de santé (QSS) » pour le secteur des soins aigus afin de déterminer la variabilité du rendement par zone de santé. Les résultats seront validés avec les parties prenantes et les citoyennes et citoyens seront informés par le biais d'une série de stratégies de communication. Les résultats des indicateurs de qualité des services de santé mis à jour pour tous les secteurs de soins seront disponibles sur le site Web du CSNB.

Participation publique

T1 à T4 – avril 2025 à mars 2026

Le CSNB a pour mission d'engager les citoyennes et citoyens dans l'amélioration de la qualité des services de santé. Cela implique d'offrir aux citoyennes et citoyens la possibilité de partager leurs expériences en matière de services de santé, de diffuser des informations sur le rendement et les défis du système de santé et d'encourager le dialogue sur l'amélioration de la qualité des services de santé.

Le CSNB reconnaît plusieurs défis dans les efforts actuels de participation publique. Il s'agit notamment de la compréhension limitée des informations spécifiques aux zones de santé concernant la qualité des services de santé, de l'utilisation inefficace des données pour éclairer la prise de décision, des faibles niveaux de participation des citoyennes et citoyens à l'amélioration des services de santé et de la fragmentation des efforts d'engagement des citoyennes et citoyens à travers la province.

Afin de relever ces défis, le CSNB collaborera avec les organisations du système de santé, en particulier les deux régions régionales de la santé qui sont chargées d'évaluer les besoins de la communauté. Notre objectif est de commencer par deux zones de santé en organisant des activités d'engagement ciblées. L'objectif est de favoriser les partenariats avec les parties prenantes de la communauté, les professionnels de la santé, les citoyennes et citoyens, les réseaux de santé et les décideurs politiques dans les zones sélectionnées.

Le CSNB partagera avec les parties prenantes des données spécifiques aux zones de santé et des informations sur la qualité des services de santé. En retour, les parties prenantes fourniront des perspectives locales, identifieront les lacunes dans les données et informeront la priorisation des besoins au niveau de leur zone.

Toutes les activités d'engagement seront conçues de manière à être accessibles à toutes et tous les citoyennes et citoyens, y compris les personnes ayant un handicap et les personnes issues de milieux linguistiques et culturels différents.

Les résultats attendus de ces initiatives au niveau des zones sont les suivants : une meilleure connaissance du CSNB et de son travail, des parties prenantes mieux informées ayant une meilleure compréhension du rendement du système de santé, une meilleure compréhension des besoins et des réalités propres à chaque zone de santé, une utilisation plus significative des données pour améliorer la qualité des services de santé et un engagement plus fort et plus soutenu des citoyennes et citoyens dans la prise de décision en matière de soins de santé.

Communications

Chaque année, le CSNB entreprend des initiatives de communication et de promotion par le biais de diverses plateformes médiatiques afin de sensibiliser le public au sujet de divers informations. Le CSNB utilise différentes stratégies de communication pour augmenter la participation aux sondages et la sensibilisation du public. Les activités de promotion de l'année financière en cours sont présentées ci-dessous:

T1 – avril à juin 2025

Sondage sur la santé de la population

Lancer une campagne de promotion sur plusieurs canaux ciblant toute la population du Nouveau-Brunswick âgée de 18 ans et plus. Utiliser les médias sociaux, les partenariats avec les médias locaux (radio, télévision, presse écrite) et la publicité numérique ciblée pour sensibiliser et encourager la participation au sondage.

T2 – juillet à septembre 2025

Sondage sur la santé de la population

Poursuite de la campagne de promotion visant à encourager la participation des citoyennes et citoyens du Nouveau-Brunswick âgés de 18 ans et plus, en se concentrant spécifiquement sur l'augmentation de l'engagement au sein des communautés et des groupes démographiques ciblés dont les quotas de participation n'ont pas été atteints.

T3 – octobre à décembre 2025

Sondage sur les soins primaires

Lancer une campagne de promotion sur plusieurs canaux ciblant 70 000 citoyennes et citoyens âgés de 18 ans et plus. Utiliser les médias sociaux, les partenariats avec les médias locaux (radio, télévision, presse écrite) et la publicité numérique ciblée pour sensibiliser et encourager la participation au sondage.

Sondage sur le mieux-être et le milieu d'apprentissage des élèves du N.-B.

Organiser une campagne de promotion sur plusieurs canaux en ciblant 50 000 parents d'élèves de la maternelle à la cinquième année et 85 000 élèves de la quatrième à la douzième année. Utiliser les médias sociaux, les partenariats avec les médias locaux (radio, télévision, presse écrite) et la publicité numérique ciblée pour sensibiliser et encourager la participation au sondage.